

Prérequis :

Toute personne a sur son image, sa voix et son nom un droit exclusif et absolu et peut s'opposer à sa fixation, à sa reproduction ou à son utilisation sans autorisation préalable. La réflexion sur le choix ou non d'apparaître à l'image (idem pour la voix et le nom de la personne) doit être menée avec vigilance par des échanges préalables entre le SPIP, le réalisateur, le producteur et les personnes concernées. Les objectifs du film, ses modalités de réalisation et la perspective des diffusions envisagées sont à prendre en compte et permettent une contractualisation en connaissance de cause entre la personne et le producteur sous le contrôle de l'administration pénitentiaire. Il doit également être possible pour une personne détenue de s'impliquer dans un projet autour de l'image en choisissant, in-fine, de ne pas rendre publique l'image de soi produite dans le contexte d'un atelier en prison.

Les personnes détenues doivent consentir par écrit à leur diffusion conformément à l'article 41 de la loi pénitentiaire :

- Les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion ou à l'utilisation de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification.
- L'administration pénitentiaire peut s'opposer à la diffusion ou à l'utilisation de l'image ou de la voix d'une personne condamnée, dès lors que cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre son identification et que cette restriction s'avère nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion de la personne concernée. Pour les prévenus, la diffusion et l'utilisation de leur image ou de leur voix sont autorisées par l'autorité judiciaire.

Contexte :

Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice s'associent pour proposer en ce début octobre 2020 une nouvelle opération : le défi « Dis-moi dix mots ». Ce dispositif est proposé aux établissements pénitentiaires de toute la France dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots ».

Le défi « Dis-moi dix mots » s'adresse aux personnes sous main de justice et aux animateurs socio-culturels des établissements pénitentiaires dans le cadre d'ateliers reposant sur un travail linguistique à partir des dix mots sur le thème de l'air: « Dis-moi dix mots qui (ne) manquent pas d'air! ». Deux catégories sont ouvertes pour ce défi : l'une individuelle, l'autre collective. Six prix seront remis pendant la Semaine de la langue française et de la Francophonie ; trois prix pour chacune des catégories.

Le défi « Dis-moi dix mots », si vous l'acceptez, consiste à réaliser une pastille audio (individuelle

ou collective) qui doit durer entre 30 secondes et 1 minute 30 et peut prendre diverses formes (slam, chanson, onomatopées, plaidoirie, effets sonores, bruitages, musique...). Cette production doit être rendue pour le vendredi 5 février 2021.

PREAMBULE

Je _____ soussigné _____ Monsieur/Madame

NOM _____ PRENOM _____

déclare inscrire mes réalisations dans la/les catégories suivantes :

Œuvre individuelle

Titre de l'œuvre :

Œuvres collectives

Titre de l'œuvre :

La personne détenue complète les cinq paragraphes suivants et signe en dernière page .

1/Je soussigné Monsieur/Madame

NOM _____ PRENOM _____

Demeurant : (adresse)

cède à titre gracieux, dans le cadre d'une démarche non commerciale à l'administration pénitentiaire et à ses partenaires institutionnels et associatifs (ministère de la Culture, membres du jury national, membres des associations partenaires, des structures porteuses de projets), qui interviennent dans le cadre du présent dispositif, l'ensemble de mes droits patrimoniaux,

définis à l'article L.122-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, à savoir les droits d'exploitation (droit de représentation et de reproduction des œuvres), non commerciale de mes œuvres ci-après désignées par les numéros et les titres de celles-ci.

2/Je soussigné Monsieur/Madame

NOM _____ PRENOM _____

cède à **l'administration pénitentiaire et à ses partenaires institutionnels et associatifs** (ministère de la Culture, membres du jury national, membres des associations partenaires, des structures porteuses de projets), **qui interviennent dans le cadre du présent dispositif** à titre gracieux, dans le cadre d'une démarche non commerciale, l'ensemble de mes droits patrimoniaux afin de permettre la fixation et la reproduction de mes œuvres sur tout support : numérique, site internet, impression papier. Je prends acte que mon (mes) œuvre(s) peut (peuvent faire l'objet d'une valorisation qui pourra prendre une des formes suivantes :

- Publication écrite ou sonore par l'éditeur rassemblant la totalité ou une sélection d'œuvres et qui pourra être diffusée dans l'ensemble des établissements pénitentiaires et auprès des partenaires de l'administration pénitentiaire (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ministère de la Culture, etc.) ;
- Diffusion de la totalité ou d'une sélection des œuvres sur les sites internet/intranet de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Justice, sur le site intranet et internet du ministère de la culture, sur les sites des associations et/ou structures porteuses de projet qui interviennent dans le cadre de ce dispositif ;
- Diffusion dans le cadre de la valorisation des actions culturelles soutenues par l'administration pénitentiaire et ses partenaires (colloques, rencontres, festivals, salons, notamment le salon du livre...);
- Diffusion dans les médias locaux ou nationaux ;
- Diffusion auprès des personnels du ministère de la justice et du ministère de la culture dans le cadre des formations initiales ou continues des différentes écoles (ENAP, ENM, ENG).

Les droits patrimoniaux que je cède concernent également le titre/les titres de chacune de mes productions dont j'ai fait mention ci-dessus.

3/Je soussigné Monsieur/Madame

NOM _____ PRENOM _____

cède à titre gracieux, dans le cadre d'une démarche non commerciale, l'ensemble des mes droits patrimoniaux à **l'administration pénitentiaire et à ses partenaires institutionnels et associatifs** (ministère de la Culture, membres jury national, membres des associations

partenaires, des structures porteuses de projets nommément désignées), **qui interviennent dans le cadre du présent dispositif** dans le cadre de la production d'un film, d'une vidéo, d'un enregistrement audio de mon(mes) œuvre(s). Je cède également l'ensemble des droits patrimoniaux attachés à (aux) l'œuvre(s) graphique(s), photographique(s) ou plastique(s) dont je suis l'auteur et qui accompagne(nt) mon (mes) œuvre(s) textuelle(s).

4/Je soussigné Monsieur/Madame

NOM _____ PRENOM _____

souhaite indiquer mon identité dans la publication écrite de l'ouvrage, la diffusion numérique ou audiovisuelle de mon (mes) œuvres, et le cas échéant de mes productions audiovisuelles, graphiques en lien avec mes œuvres textuelles poétiques, sur tout support de communication utilisé (dont internet) de la manière suivante (l'auteur doit le préciser) :

Prénom seul

Nom et prénom

Prénom et initiale du nom de famille

Autre

(pseudonyme) _____

Je souhaite rester anonyme

5/Je soussigné Monsieur/Madame

NOM _____ PRENOM _____

reconnais que les droits patrimoniaux cédés comme précisé dans les 4 paragraphes ci-dessus, le sont dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection de l'œuvre conformément aux dispositions légales en vigueur dans le code de la propriété intellectuelle. Je prends acte que je m'efforcerais de proposer un règlement à l'amiable concernant tout litige qui pourrait survenir dans le cadre de cette cession de l'intégralité de mes droits patrimoniaux sur les œuvres listées ci-dessus. En cas de désaccord persistant, je prends connaissance que je peux saisir le tribunal de grande instance dont je dépends géographiquement.

Fait à _____ le _____

En deux exemplaires originaux, l'un étant conservé par l'auteur, l'autre par l'éditeur
(Une copie sera remise à la Direction de l'administration pénitentiaire)

Les signatures :

L'auteur(e)	
L'administration pénitentiaire	
La DGLFLF	